



Procédure de proximité report d'audience

Par **DANIEL51**, le **03/07/2013 à 16:53**

Bonjour, J'ai saisi le tribunal de proximate pour non restitution de depot de garantie.L audience a été reportée déjà deux fois car l'avocat de la partie adverse m'avait envoyé ses conclusionS la veille dans la soiréernDemain je repasse pour une troisième fois et il ne m'a toujours pas envoyé ses conclusionsrnJ'ai envoyé les miennes il ya 15 jours, je crois qu'il s'amuse à me faire revenir (500 KM allee retour)rnLa dernière fois j'ai demande à ce que l audience ait lieu et que ses pièces soient écartées mais le juge a opté pour un nouveau renvoi il peut me fair revenir combien de fois si l'avocat s'osbtine à ne pas communiquer les nouvelles pièces à tempsrnmerci à vous de votre réponse